

# LA SOUFFRANCE DES FEMMES, APPEL AU CHANGEMENT SOCIAL

*Les femmes sont souvent victimes de discriminations qui touchent à leur existence la plus personnelle : les violences subies et le sida en sont des exemples particulièrement forts. Ils montrent l'urgence de déconstruire un système social porteur d'inégalités.*

## VIOLENCES : ÊTRE RECONNUE COMME VICTIME POUR SE RECONSTRUIRE

Est-il besoin de rappeler que toute confrontation réelle ou symbolique à notre propre mort nous est intolérable ? Les femmes victimes de violences nous rappellent, à travers la réalité de ce qu'elles vivent, que cette confrontation les ampute, sur un plan réel et symbolique, de leur droit élémentaire à vivre libre. La violence sexiste est une grave violation des droits fondamentaux de la personne, notamment le droit à la vie, à la sécurité, à la liberté, à la dignité, à l'intégrité physique, psychologique et psychique. Elle touche des femmes de tous âges, milieux sociaux, origines ethniques et culturelles, victimes de violences physiques, sexuelles, psychologique, verbales, économiques exercées par des hommes, connus ou inconnus, dans le milieu familial, à l'extérieur de la famille ou sur le lieu de travail. Les violences sexistes concernent aussi les femmes victimes d'organisations prostitutionnelles, d'exploitation pornographique, de viols de guerre, de viols génocidaires, de mutilations sexuelles ou de crimes d'honneur ; elles paient de leurs corps et de leurs vies l'idée que les traditions échapperaient à toute règle de droit.

### ***Sociétés sexistes, sociétés violentes***

La violence sexiste est une véritable atteinte à la citoyenneté (1). La violence prive les femmes de liberté : la violence et ses effets, y compris traumatiques, limitent les espaces, les capacités de faire, dire, agir, se mouvoir. Elle leur refuse l'accès à l'égalité : le déni fréquent des violences par les professionnel-le-s et la société ne permet pas toujours un traitement juridique et social des crimes et délits sexistes au même titre que tout autre crime et délit. Elle leur dénie la solidarité : tout en appartenant à la même famille humaine, les femmes victimes sont souvent mises à l'écart par l'entourage, la famille, la société, par incompréhension de ce qu'elles vivent, par surprotection, ou au nom du vieux principe qu'on ne se préoccupe pas de la vie privée d'autrui. Les femmes victimes de violences sexistes sont certes citoyennes des États de droit, lorsqu'ils existent, mais elles sont empêchées, par le fait même des violences subies et le déni social qui les entoure, d'exercer pleinement leurs droits.

(1) Comme le souligne le Conseil de l'Europe, « c'est un obstacle majeur pour la sécurité des citoyens et la démocratie en Europe ».



Malgré des évolutions significatives, les femmes victimes de violences sexistes sont encore insuffisamment considérées comme des victimes de délits ou de crimes. Or la violence contre les femmes est un problème global inscrit dans l'organisation même des sociétés. Ce n'est pas un problème de femmes, mais le problème d'une société inégalitaire dans la reconnaissance et l'application des droits de la personne humaine. Les violences exercées contre les femmes ont un fondement commun : la domination sexiste.

Les associations féministes ont dénoncé, dès les années 1970, les violences conjugales et sexuelles exercées contre les femmes. Cette dénonciation s'est souvent heurtée à des préjugés farouches considérant que les violences conjugales relevaient de pathologies individuelles, fondées sur des relations sado-masochistes dans lesquelles les femmes exprimaient une forme de consentement, voire de satisfaction. De ce fait, il est très difficile d'apprécier le poids de l'histoire et l'impact des inégalités dans les rapports sociaux de sexe sur les violences faites aux femmes, sur leurs causes et origines, mais également sur leur perpétuation. Il convient aussi de ne pas confondre agressivité et violence. Les hommes et les femmes sont agressifs parce que l'agressivité est inhérente à l'espèce humaine. Dans une organisation sociale, l'agressivité peut être instrumentalisée et transformée en capacité à recourir à la violence pour certains groupes lorsque les cadres de référence et les règles de socialisation le permettent. Dans une société où culturellement, l'apprentissage de la violence est légitimé pour les hommes, des dysfonctionnements entraînent, chez certains, des prédispositions à recourir à la violence dans leurs rapports aux femmes. De plus, la socialisation des femmes, par le développement de forts sentiments d'impuissance, les a longtemps prédisposées à tolérer ou à se sentir responsables des agressions subies. Il s'agit donc de replacer les violences sexistes dans un système social construit ayant permis de transformer l'agressivité humaine en violences organisées. Un système social de ce type peut se déconstruire, certes, à condition de le vouloir.

## **La parole et la loi**

Être reconnue comme victime pour se reconstruire nécessite donc de sortir du déni et de situer les violences au regard de la loi. En effet, l'expression de la domination sexiste ne se limite pas à la forme exacerbée que constitue la violence en tant que telle. Le mécanisme mis en place par le système dominant (par l'agresseur) conduit à présenter la situation comme naturelle, découlant de la différence biologique des sexes, source d'attribution de fonctions différentes au masculin et au féminin. De fait, cette conception ne permet ni aux victimes, ni aux auteurs, ni globalement à la société, d'avoir accès à la réalité

objective des faits, tout simplement parce que les faits ne sont pas nommés. Et ce qui n'est pas nommé n'existe pas (2).

La première démarche consiste à prendre conscience du caractère délictuel, voire criminel, des violences sexistes. Trop souvent encore, les interlocuteurs auxquels les femmes s'adressent banalisent ou minimisent la violence subie, voire en font porter la responsabilité aux victimes (n'a-t-elle pas provoqué l'agresseur ?). Le déni de cette violence est une agression secondaire qui transforme la victime en accusée, l'enferme dans le silence et l'isolement, renforce les sentiments de honte et de culpabilité. Nommer les violences, sortir du déni c'est contribuer à déconstruire le système agresseur et ceci passe, entre autres, par le fait de reconnaître que la violence masculine à l'égard des femmes constitue un problème structurel et de société majeur, fondé sur les relations de pouvoir inégales entre les femmes et les hommes.

Le rapport à la loi est éminemment réparateur pour les victimes. Il permet une forme de réhabilitation et de reconnaissance de l'existence de soi. Dès l'instant où un professionnel reconnaît la réalité de la violence, se pose immédiatement la question du rapport à la loi. Lorsqu'elle a été transgressée, il n'est plus possible d'être neutre. Il en va de la conception même que nous avons de la démocratie et de l'exercice de la citoyenneté. Le rapport à la loi constitue pour les victimes un repère qui leur permet progressivement de rompre l'emprise de l'agresseur, de briser son système. Ce système étant élaboré pour attribuer à la victime la responsabilité d'une agression dont elle serait la cause. Situer les violences sexistes au regard de la loi, c'est reconnaître la victime comme une personne blessée et non pas malade. Ceci favorise la conscience de soi, de son identité. Ce n'est possible que si les droits des victimes sont reconnus. En effet, le travail personnel, au plan de la reconstruction de l'estime de soi et de la conscience de sa propre existence, est indissociable de la perspective des droits et de la loi.

Pour changer de paradigme, pour changer de culture, il convient donc de situer les violences au regard de la loi qui aujourd'hui les condamne. C'est le premier pas vers la reconstruction et la restauration de la citoyenneté des femmes. La loi interdit et condamne les violences sexistes ; saisir la justice pour exercer ses droits, c'est faire le pari d'accéder à une double « ré-éducation » :

pour les victimes, sortir de l'impuissance, aller vers l'action et la reconnaissance de soi ;

pour les auteurs, sortir de la toute puissance, aller vers la reconnaissance de l'autre, dans son altérité.

**Annie Guilberteau**

*Directrice générale du CNIDFF*  
aguilberteau@infofemmes.com

(2) Au plan sémantique, par exemple, une grave confusion des termes entraîne fréquemment une déresponsabilisation des auteurs : les viols collectifs sont banalisés par l'expression de « tournantes », les agressions sexuelles par celle « d'abus » et les violences conjugales sont souvent assimilées à des « conflits » familiaux.